Eclairages sur le financement du logement en Corse

Lors du lancement des assises de l'habitat et du foncier, en présence des autorités politiques et administratives, le représentant de l'INSEE a commencé, au fil de son discours, par indiquer que la Corse n'était pas différente des autres départements en matière de logement. Il a indiqué un peu plus loin qu'elle avait un retard de 6000 à 7000 logements sociaux.

Les moyens de financer la construction neuve ou la réhabilitation de l'habitat ancien reposent d'une part sur des initiatives privées et d'autre part majoritairement sur des initiatives et incitations publiques.

Côté privé, la tendance est manifestement à la réalisation de logements à vocation rémunératrice et/ou saisonnière ainsi que le montrent notamment les réalisations dans les bassins de Calvi-Ile-Rousse et Porto-Vecchio-Bonifacio. Ainsi que quelques 300 communes de Corse, ces communes ne disposent pas, ainsi que le prévoit la règlementation DALO, d'un parc social à hauteur de 20 %. Dans ces communes, majoritairement littorales, les apports de capitaux, comme leurs porteurs, sont tournés vers le résidentiel et la villégiature, et majoritairement exogènes.

Côté public, si Bastia et Ajaccio remplissent leurs obligations en matière de parc social, cela ne suffit pas à rattraper le retard évoqué par l'INSEE. Cette tendance est constatée lors de chaque réunion du Comité Régional de l'Habitat (CRH).

Et de réunion en réunion, loin de s'améliorer, l'écart se creuse. L'objectif de rattrapage de 600 logements sociaux par an, appuyé sur une étude réalisée par la DRDE en 2008, a été revu à la baisse sur la base d'un chiffre estimé plus réaliste de 400 logements sociaux par an pour 2010. Malheureusement, sauf embellie imprévue d'ici la fin de 2010, le parc n'aura progressé que de quelques 200 logements. Avec 323 logements sociaux financés en 2009, « meilleur chiffre de la décennie » le satisfécit du représentant de l'Etat lors du CRH du 30.03.2010 aura été de courte durée.

Faute de projets, et/ou de porteurs de projets pour le parc social public de Corse, une partie des dotations, non consommée, retourne vers les caisses de l'Etat. Manque de foncier, manque de moyens, rigueur de la règlementation, et coût élevé de la construction sont avancés par les opérateurs. Une partie des solutions sera sans doute trouvée par les ateliers du foncier qui pourraient s'intéresser aux conclusions du livre blanc de l'habitât réalisé en 2005.

Manquant de moyens pour soutenir le parc public, l'Etat s'est retourné vers le parc privé, avec l'objectif d'en mobiliser les logements inutilisés, ou vacants. Moyennant des mesures incitatives, la méthode a commencé à donner des résultats en Corse, après quelques retards à l'allumage. Mais après avoir commencé à connaître une embellie grâce, notamment au lancement de quelques Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat aidées par l'Anah, le financement de la mise à niveau du parc locatif Corse, ainsi que le budget de l'agence, issu de celui de l'Etat, se réduit. Et après avoir puisé dans les caisses du 1 % logement, la continuité de l'action publique ne semble plus garantie. Ce qui nous entraîne vers une sortie en sifflet du dispositif au moment où les collectivités locales ont compris tout l'intérêt du dispositif. Sur ce coup, la lente et confidentielle diffusion de l'information au niveau local n'a pas favorisé de…….délit d'initié !

Dotation	Région Corse	Observations
2006	2 600 629 €	
2007	4 106 561 €	
2008	3 918 592 €	
2009	4 538 389 €	Dont 1 300 000 € au titre du plan de relance)
2010	2 986 600 €	
2011	2 360 000 €	Dotation prévisionnelle !

Conséquence, le financement des programmes engagés (OPAH) est revu à la baisse, tandis que l'ambition des programmes à l'étude est réduite, voire compromise. Le secteur diffus (hors OPAH), qui permettait de mobiliser une part conséquente du parc privé en milieu rural n'est plus prioritaire. D'ailleurs, la remise sur le marché de logements vacants ne figure plus dans les nouveaux objectifs de l'Anah. Pour 2011 les nouveaux critères d'attribution sont plus axés sur les propriétaires occupants, mais nettement moins incitatifs pour les propriétaires bailleurs et donc en défaveur de la mobilisation de logements vacants du parc privé.

De nombreux dossiers déposés se trouvent donc stockés, voués à un financement à la baisse ou au rejet pur et simple. Le préfet de Région, sollicité lors du CRH pour ces dossiers avait annoncé que l'argent n'était pas un problème, et qu'il en trouverait. Une délégation de l'UD FO a rencontré à deux reprises le Préfet de Région pour l'alerter sur les conséquences de la réduction des crédits affectés au logement social. La réponse de l'Anah à sa première requête en ce sens a été une fin de non recevoir.

La baisse de la dotation que connait la région Corse, comme les autres régions est calculée en pourcentage, par une logique uniforme qui méconnait la situation particulière de l'île. Cette inacceptable baisse des dotations à effet rétroactif sur les engagements d'OPAH en cours sape l'économie des plans de financement des opérations en cours.

Et cette logique s'applique là où la consommation des crédits de l'Anah reste la plus faible de toutes les régions françaises, loin derrière la Haute Normandie ou le Limousin, territoires dont les besoins en logement sont notoirement moins tendus que dans notre île, eu égard à la rareté du logement et à son attractivité touristique, et qui bénéficient pourtant d'un droit de tirage de plus de deux fois supérieur.

Bien qu'on puisse aisément déduire que la tension de notre île soit au moins proche de celle du pourtour méditerranéen, on a un peu de mal à trouver la Corse sur cette carte de France de 2008. Motif : certaines données seraient manquantes selon la légende!

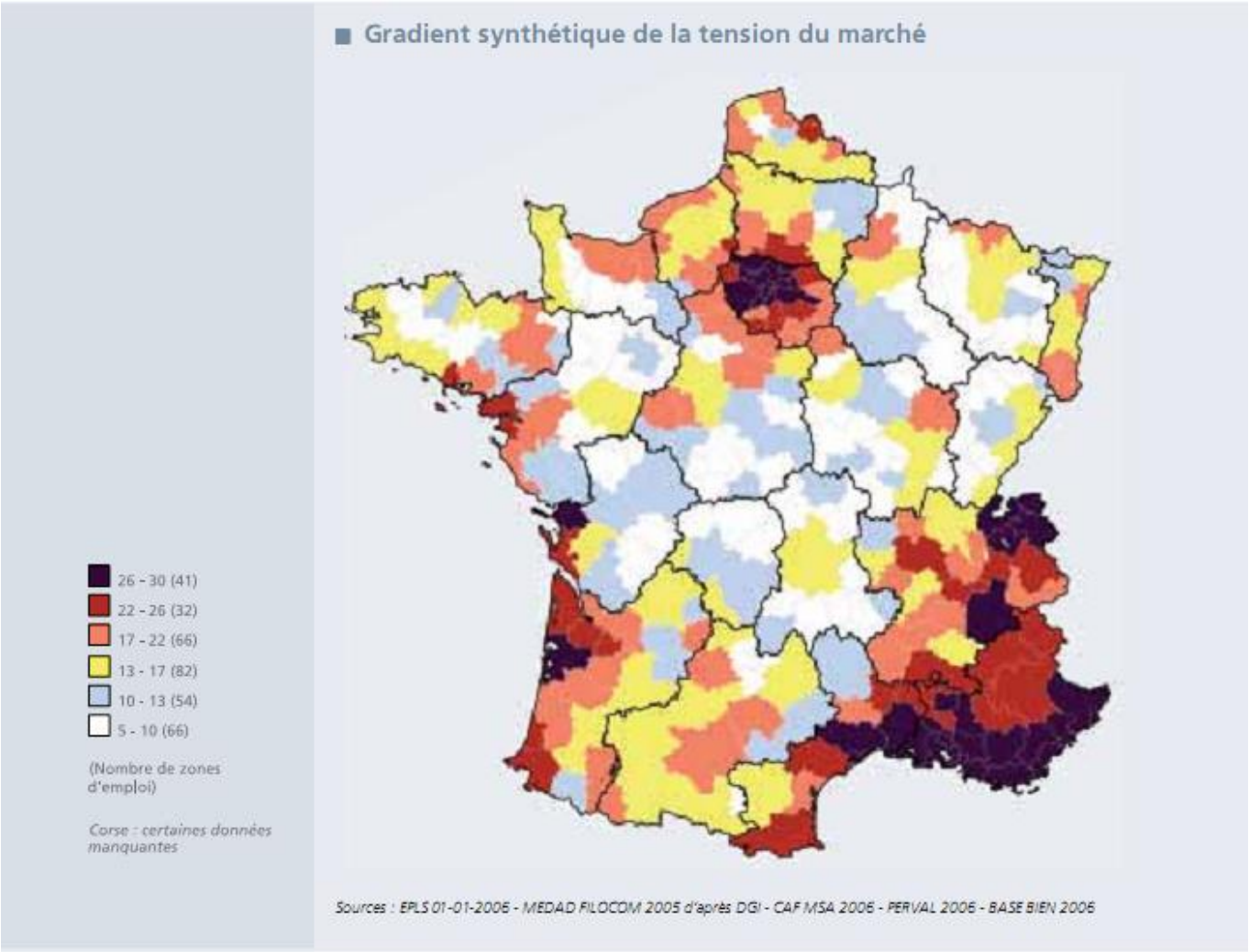

L’examen des chiffres publiés dans la brochure « Chiffres clés de l’Anah 2009» est assez éloquent si l’on prend la peine de s’y intéresser, et d’en vérifier le contenu.

Les résultats régionaux

Les crédits plan de relance

RÉGIONS	Montant des subventions	Nombre de logements subventionnés*	dont logements Propriétaires Occupants	dont logements Propriétaires Bailleurs
ALSACE	2 961 440 €	1 326	325	441
AQUITAINE	8 664 805 €	2 026	1 725	301
AUVERGNE	4 650 092 €	1 520	1 367	153
BASSE-NORMANDIE	3 129 257 €	1 443	1 443	-
BOURGOGNE	3 394 749 €	1 444	1 170	227
BRETAGNE	10 556 658 €	3 386	2 891	209
CENTRE	4 380 178 €	1 802	1 482	320
CHAMPAGNE-ARDENNE	4 466 002 €	1 223	1 115	108
CORSE	1 299 026 €	380	332	35
FRANCHE-COMTE	4 072 659 €	1 812	1 280	532
HAUTE-NORMANDIE	3 137 933 €	1 385	1 175	62
ILE-DE-FRANCE	42 511 037 €	38 870	3 187	274
LANGUEDOC-ROUSSILLON	11 180 823 €	2 701	1 704	446
LIMOUSIN	2 265 658 €	585	487	98
LORRAINE	5 949 323 €	2 712	2 290	141
MIDI-PYRENEES	8 622 897 €	3 103	2 359	274
NORD-PAS-DE-CALAIS	11 169 464 €	4 585	4 326	169
PAYS DE LA LOIRE	7 557 402 €	3 826	3 164	52
PICARDIE	4 946 423 €	1 748	1 668	80
POITOU-CHARENTES	5 595 379 €	1 837	1 673	164
PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR	6 450 757 €	2 783	978	460
RHONE-ALPES	18 923 168 €	7 985	2 752	468
DOM-TOM	1 656 526 €	451	sans objet	133
TOTAL	177 541 656 €	88 193	38 893	5 142

*y compris logements dans les copropriétés

www.anah.fr
0820 15 15 15 (0,15 €/min)
Agence nationale de l'habitat (Anah)
8, avenue de l'Opéra - 75001 Paris

Chiffres clés Anah 2009

- Au total, plus de 619 M€ de subventions ont été attribuées aux propriétaires. Ce niveau de subventions correspond à l'addition des crédits ordinaires de l'Anah et du fonds exceptionnel « plan de relance ».
- Ces aides ont généré un volume global de travaux éligibles de 2,3 milliards d'euros correspondant à 42 000 emplois de petites entreprises du bâtiment.
- Au total 169 650 logements ont reçu des aides de l'Anah :
  - 111 250 logements ont été aidés individuellement,
  - 58 400 logements ont bénéficié des aides accordées à 680 syndicats de copropriétés en difficulté.

La répartition globale des aides

PROPRIETAIRES OCCUPANTS	Nombre de logements aidés	Subventions (en M€)
TOTAL	67 050	178,3
dont propriétaires très modestes	36 400	105,3

→ 46 600 logements aidés comportent un volet de travaux d'adaptation au handicap et au maintien à domicile.

PROPRIETAIRES BAILLEURS	Nombre de logements aidés	Subventions (en M€)
Loyer libre	6 500	10,1
Loyer intermédiaire	20 200	49,5
Loyer social	14 150	212,0
Loyer très social	3 350	94,3
TOTAL	44 200	365,9

→ En 2009, la part de logements aidés sans contrepartie de loyers est réduite à 15%.

SYNDICATS DE COPROPRIETAIRES	N° logements aidés	N° copropriétés	Subventions (en M€)
OPAH Copropriétés	15 200	228	28,6
Plan de Sauvegarde	33 800	137	26,5
OPAH RU, PIG	9 400	313	19,9
TOTAL	58 400	678	75,0

→ Le plan de relance a permis de traiter 50% de copropriétés en plus.

Les aides du plan de relance

ENGAGEMENTS	Objectif (en M€)	Subventions (en M€)	N° logements aidés
TOTAL	200	177,6	88 950
dont Propriétaires Occupants	100	83,4	38 900
dont Copropriétés	50	49,4	44 900
dont Propriétaires Bailleurs dans les OPAH	50	44,8	5 150

→ Le « plan de relance pour l'économie » a octroyé à l'Anah, 200 millions d'euros supplémentaires pour soutenir l'activité dans le secteur du bâtiment et amplifier l'action de l'Agence. Cette somme représente une hausse de 40% du budget d'intervention de l'Agence en 2009.

Les priorités d'action

La lutte contre l'habitat indigne et dégradé

PROFIL PROPRIETAIRES	Nombre de logements aidés	Subventions (en M€)
Propriétaires Occupants	5 300	29,4
Propriétaires Bailleurs	12 900	258,0
Syndicats de copropriétaires	8 850	32,2

→ La lutte contre l'habitat indigne représente 24% des subventions accordées en 2009 (146,4 M€) contre 21% en 2008 et 20% en 2007. Cette action se prolonge sur l'habitat très dégradé (173,3 M€).

Les aides en faveur des propriétaires occupants modestes

PRIORITÉ	Nombre de logements aidés	Subventions (en M€)
Rénovation thermique	38 900	83,4
Handicap et maintien à domicile	46 600	140,5

→ 37% des propriétaires occupants modestes aidés par l'Agence résident en zone rurale.

La production de logements à loyers maîtrisés

TYPE DE LOGEMENTS	Zone A (tendue)	Zone B (équilibrée tendue)	Zone C (détendue)	TOTAL
Logements à loyers intermédiaires	16 122	2 950	1 151	20 223
Logements à loyers sociaux et très sociaux	684	9 428	7 370	17 482
TOTAL	16 806	12 378	8 521	37 705

Les programmes locaux

Les territoires de décision

- En 2009, les subventions de l'Agence ont été distribuées par 178 territoires de décision dont 106 collectivités délégataires de compétence.
- Les délégataires de compétence distribuent près de la moitié des aides (47%). Dix délégataires ont opté pour la prise en charge de l'instruction des aides (type 3).

Les programmes locaux d'amélioration de l'habitat

- En 2009, 2/3 des subventions ont été accordées dans le cadre d'opérations programmées.
- Ce secteur représente 35% des aides aux propriétaires occupants, 80% de celles attribuées aux logements locatifs et la quasi-totalité des aides aux syndicats.
- 17,2 millions d'euros d'aides à l'ingénierie ont été distribuées, soit une croissance de 35% par rapport à 2008.

TYPE DE DISPOSITIF	N° d'opérations	N° logements aidés	Subventions (en M€)
OPAH	268	34 500	176,0
OPAH RR	113	6 200	33,7
OPAH RU	101	6 500	61,3
PIG + PST	303	17 300	134,7
OPAH COPRO + plan de sauvegarde	138	49 000	57,4
TOTAL	923	113 500	463,1*

*y compris aide à l'ingénierie

Les résultats régionaux

Les crédits ordinaires

RÉGIONS	Montant des subventions	Nombre de logements subventionnés*	dont logements Propriétaires Occupants	dont logements Propriétaires Bailleurs
ALSACE	10 503 333 €	902	423	472
AQUITAINE	19 093 615 €	2 311	1 158	1 153
AUVERGNE	12 363 270 €	1 303	829	474
BASSE-NORMANDIE	9 753 443 €	1 785	759	1 022
BOURGOGNE	10 144 958 €	1 220	833	387
BRETAGNE	19 716 886 €	2 655	1 917	620
CENTRE	12 692 002 €	2 027	1 326	700
CHAMPAGNE-ARDENNE	9 176 296 €	1 030	688	341
CORSE	3 239 363 €	345	254	72
FRANCHE-COMTE	12 534 245 €	1 162	805	357
HAUTE-NORMANDIE	6 590 025 €	969	576	392
ILE-DE-FRANCE	52 590 936 €	32 436	3 665	18 586
LANGUEDOC-ROUSSILLON	20 234 512 €	2 161	1 207	804
LIMOUSIN	7 654 895 €	1 047	748	299
LORRAINE	33 525 670 €	4 435	1 657	2 778
MIDI-PYRENEES	23 546 102 €	2 565	1 457	1 108
NORD-PAS-DE-CALAIS	53 078 326 €	4 652	1 627	3 023
PAYS DE LA LOIRE	18 958 436 €	3 797	2 682	1 115
PICARDIE	11 971 137 €	1 622	1 041	581
POITOU-CHARENTES	12 217 343 €	1 568	1 064	503
PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR	24 543 930 €	3 116	1 314	1 742
RHONE-ALPES	44 353 692 €	7 061	2 121	2 008
DOM-TOM	13 228 236 €	529	sans objet	529
TOTAL	441 708 656 €	80 694	28 151	39 066

*y compris logements dans les copropriétés

Il est d’ailleurs consternant de constater qu’au lieu de comparer la situation de la Corse aux autres régions, nous restions au ras des pâquerettes. Tel cet ancien ministre qui a jugé plus judicieux de se contenter de jalouser la consommation de la Corse du Sud par rapport à celle de la Haute Corse en 2009 et de réclamer, à dotation régionale égale, une re-répartition en 2010. Bien évidemment l’autorité administrative s’est empressée de satisfaire à son ambitieuse demande.

Dans le tableau en page suivante sont rapprochés et ordonnés les montants des dotations indiquées dans la plaquette de 2009 de la plus basse à la plus élevée. La Corse, dans cet ordre est première ! (Idem pour notre taux de relogement qui est parmi les plus bas au plan national).

Le ratio coût par logement assis sur une moyenne totalisant les logements financés au titre de propriétaires occupants et ceux des propriétaires bailleurs par rapport à leurs dotations cumulées, bien qu’assez grossier, l’est pour toutes les régions. On n’y retrouve pas la remarque formulée par le représentant de l’Etat lors du dernier CRH indiquant que notre coût au logement serait jusqu’à trois fois supérieur au coût moyen dans l’hexagone.

Sur le tableau ci-après on constate que notre coût moyen est compris entre celui du Languedoc Roussillon et celui de l’Auvergne, et qu’il n’est donc pas le plus élevé pour ce qui concerne les crédits ordinaires, ni d’ailleurs en ce qui concerne les crédits affectés au plan de relance.

Evidemment, les services de l’Etat ont procédé à une analyse bien plus fine par type de logement, et de niveau de subventionnement dont nous ne disposons pas. Mais il semble en vérifiant les données dans les tableaux dont nous disposons que des erreurs de taille puissent se glisser dans les plus habiles présentations. Exemple, celui des chiffres clés 2009 de l’Anah.

Chiffres clés Anah 2009

Régions	Crédits ordinaires en €	Propriétaire occupant	Propriétaire bailleur	nb log	vérif nb log	delta	coût/log en €	Plan de relance en €	Propriétaire occupant	Propriétaire bailleur	nb log	coût/log en €	Total dotation 2009	coût/log en €
CORSE	3239363	254	72	345	326	19	9 389	1 299 026	332	35	380	3 418	4 549 541	6275
HAUTE NORMANDIE	6590025	576	392	969	968	1	6 801	3 137 933	1 175	62	1385	2 266	9 740 287	4138
LIMOUSIN	7654895	748	299	1047	1047	0	7 311	2 265 658	487	98	585	3 873	9 932 175	6086
BASSE NORMANDIE	9753443	759	1022	1781	1781	0	5 476	3 129 257	1 443	abs	1443	2 169	12 896 405	4000
ALSACE	10503333	423	472	902	895	7	11 644	2 961 440	325	441	1323	2 238	13 481 205	6059
BOURGIGNE	10144958	833	387	1220	1220	0	8 316	3 394 749	1 170	227	1444	2 351	13 554 524	5088
CHAMPAGNE ARDENNE	9176296	688	341	1030	1029	1	8 909	4 466 002	1 115	108	1223	3 652	13 656 742	6062
DOM	13228236	sans objet	529	529	529	0	25 006	1 656 526	sans objet	133	451	3 673	14 911 939	15216
FRANCHE COMTE	12534245	805	357	1162	1162	0	10 787	4 072 659	1 280	532	1812	2 248	16 624 801	5590
PICARDIE	11971137	1041	581	1622	1622	0	7 380	4 946 423	1 668	80	1748	2 830	16 933 302	5025
AUVERGNE	12363270	829	474	1303	1303	0	9 488	4 650 092	1 367	153	1520	3 059	17 029 799	6033
CENTRE	12692002	1326	700	2027	2026	1	6 261	4 380 178	1 482	320	1802	2 431	17 088 125	4463
POITOU CHARENTES	12217343	1064	503	1568	1567	1	7 792	5 595 379	1 673	164	1837	3 046	17 828 891	5236
PAYS DE LOIRE	18958436	2682	1115	3797	3797	0	4 993	7 557 402	3 164	52	3826	1 975	26 539 264	3481
AQUITAINE	19093615	1158	1153	2311	2311	0	8 262	8 664 805	1 725	301	2026	4 277	27 777 667	6405
BRETAGNE	19716886	1917	620	2655	2537	118	7 426	10 556 658	2 891	209	3386	3 118	30 295 303	5015
PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	24543930	1314	1742	3116	3056	60	7 877	6 450 757	978	460	2783	2 318	31 016 073	5258
LANGUEDOC ROUSSILLON	20234512	1207	804	2161	2011	150	9 363	11 180 823	1 704	446	2701	4 140	31 435 882	6466
MIDI PYRENEES	23546102	1457	1108	2565	2565	0	9 180	8 622 897	2 359	274	3103	2 779	32 191 610	5680
LORRAINE	33525670	1657	2778	4435	4435	0	7 559	5 949 323	2 290	141	2712	2 194	39 501 000	5527
RHONE ALPES	44351692	2121	2008	7061	4129	2932	6 281	18 923 168	2 752	468	7985	2 370	63 310 597	4208
NORD PAS DE CALAIS	53078326	1627	3023	4652	4650	2	11 410	11 169 464	4 326	169	4585	2 436	64 282 234	6959
ILE DE FRANCE	52590936	3665	18586	32436	22251	10185	1 621	42 511 037	3 187	274	38870	1 094	95 233 048	1336
							8 632 € coût moyen					2 781 € coût moyen		5 635 € coût moyen
				80694	67217	13477								

Légende:

Copie du tableau officiel

Calculs et vérifications

D’autres expédients servent à déconsidérer l’usage que les Corses feraient de l’aide publique.

Comme l’affirmation que des propriétaires bailleurs, qui bénéficiant d’un effet d’aubaine au titre du logement locatif social, n’affecteraient pas comme prévu les logements aidés au titre d’habitation principale, et donneraient dans la location estivale en toute impunité et par manque de contrôle. On peut bien se demander d’où vient cette information, puisqu’on ne contrôlerait pas !

Sans compter la jalousie des autres régions de France à l’égard de notre PEI, argument souvent avancé par l’administration et qui justifierait un regard très critique depuis Paris, voir un sous dimensionnement des crédits alloués par voie classique. (On voudrait même nous faire contribuer à financer le seul gazoduc qui pourrait traverser la Corse alors que dans l’hexagone, des milliers de kilomètres de gazoducs ont bénéficié de la solidarité nationale.)

Pour rattraper le retard, alors que le niveau de reversement de l’Etat au profit du logement baisse, et que celui du prélèvement à travers l’impôt est stable, il faudrait que les collectivités locales déjà financièrement exsangues se substituent à l’Etat pour pallier sa défaillance. Et donc qu’elles augmentent encore la pression fiscale locale. Le patron de l’Anah l’énonce : si localement les collectivités souhaitent de meilleures prestations, elles n’ont qu’à en assumer le financement.

Encore une fois, regardons ce qui se passe au plan national. Le prélèvement de 340 millions d’euros sur les fonds propres des organismes aux HLM, (dénoncé par l’Union sociale HLM comme un «hold-up» qui aboutirait à «20.000 logements sociaux» de moins par an) serait suivi d’une autre réduction du soutien de l’Etat à la construction de logements HLM. L’Etat prévoirait en effet de revoir sa contribution, actuellement de 630 millions d'euros, à 60 en 2013. Selon Benoist Apparu «chaque euro sera intégralement consacré à la construction et à la réhabilitation de logements sociaux.……..Il convient de mutualiser une partie des fonds des organismes HLM pour qu’il y ait une meilleure solidarité entre les territoires»

La solidarité entre les territoires ? Difficile à croire, au vu des chiffres précédents, en ce qui concerne la Corse. Paradoxalement, l’Etat augmenterait dans l’île son soutien au financement du logement privé alors que son représentant semble estimer que nous en faisons une mauvaise et contreproductive utilisation ?

Cet exposé un peu fastidieux mais nécessaire, avait été servi sous forme plus condensée, au candidat en campagne, actuel Président de l’Exécutif, et à une partie de son équipe très sociale lors de leur passage à Cuttoli-Corticchiato. Il n’a d’autre but que d’essayer de démontrer qu’il faut se dégager des postulats et axiomes distillés par l’Etat et son enarquocratie et travailler à construire des financements pour le logement social sans se fourvoyer dans des opérations alibi comme celle qui défraye actuellement la chronique du côté de Calvi.

Mais qui dit logement, dit surtout emploi, activité et production locale <u>pérennes</u>.

Que nous rapporte véritablement l’activité non pérenne ?

Nous importons par avions et bateaux, les touristes, les saisonniers pour les servir, les autocaristes pour les transporter, la logistique et l’essentiel des produits qu’ils vont consommer. Il nous faut pour cela supporter financièrement le surdimensionnement des infrastructures routières, portuaires, aéroportuaires, des usines de production d’électricité, des usines de traitement des eaux, des stations d’épuration. Il nous faut également gérer l’accroissement des volumes de déchets, donc augmenter les moyens de collecte et de stockage pour au final, les réacheminer pour traitement ultime, à nos frais, sous forme de balles et encore par bateau. (voir les constats de la chambre régionale des comptes). Tout est bon, même le recours à des emprunts toxiques, pour financer cette mono-activité dont nous supportons à la fois l’investissement et l’exploitation.

Finalement, tondre fiscalement 300 000 habitants,12 mois par an pour soutenir des filières 4 mois actives-8 mois dormantes revient à financer un fonctionnariat de luxe dont l’essentiel des bénéficiaires est ailleurs.

Quelques pistes pour améliorer la situation du logement **:**

Ramener l'Etat à ses devoirs: Un des ciments de la République c'est l'impôt, il donne des droits, dont celui au logement.

Ramener les banquiers à leur vocation : Le « stress » des banques, n'affecte que leur motivation à accompagner l'économie insulaire, pas leurs bons résultats.

Solliciter le bas de laine Corse de façon plus incitative, peut-être au travers d'un grand emprunt mode insulaire. (8 à 10 milliards d'euros dormants)

Réorienter l'effort de la collectivité vers les secteurs d'activité à rééquilibrer : agriculture : 2% - industrie : 16% - services : 82%.

Décortiquer, avec les professionnels, le mécanisme de la formation des prix du bâtiment dans notre région.

Prendre, ou reprendre la maîtrise de nos ressources naturelles, créatrices d'emplois :

- Maîtrise de l'eau, qui va devenir sous peu l'or bleu de la méditerranée.
- Maîtrise énergétique : Réduire notre dépendance énergétique en développant une production décentralisée assise sur les ENR et des moyens de stockage de l'énergie.
- Maitrise du foncier : Créer et répartir du logement, accessible aux insulaires, passe par la fixation d'activités économiques dans les zones à reconquérir. Donc par une cartographie très détaillée.

Jean Nicolas ANTONIOTTI
Représentant l'Union Départementale
Force Ouvrière au sein du CRH